

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

16 février 2024

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 16 février 2024

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Corinne CARDONA
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s) :

- Monsieur Mohamed CHIH, donne procuration à madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Adjudant-chef Kilian AKAKPO
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 16 février 2024

Ordre du jour

Page

R/24 – 02/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	8
R/24 – 02/02	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1 ^{er} janvier 2023 et l'état d'avancement du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024	10
R/24 – 02/03	Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024	20
R/24 – 02/04	Fixation du coût candidat admis à l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023	30
R/24 – 02/05	Convention C2024-004 portant renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDIS de Saône-et-Loire (SDIS 71) et le SDMIS	31

Conseil d'administration

Vendredi 16 février 2024

(La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous.

Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité, chers collègues, mesdames, messieurs, nous avons le quorum et nous pouvons commencer ce conseil d'administration.

En ouverture de celui-ci et avant d'y revenir dans un instant lors de notre débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, je souhaitais vous informer de la signature le 2 février dernier d'un protocole d'accord relatif aux orientations opérationnelles et sociales du SDMIS.

Je vous avais annoncé, lors de notre conseil d'administration du mois de décembre, mon intention de rencontrer les organisations syndicales, chose qui a été faite le 17 janvier dernier, pour présenter ce projet de protocole.

Grâce à de nombreux échanges, grâce à la capacité des uns et des autres à dépasser les clivages, grâce à la ferme volonté de tous les protagonistes d'aboutir à une issue positive en faveur des personnels, et grâce à la conviction partagée sur l'intérêt d'œuvrer ensemble, un protocole d'accord a ainsi pu être signé avec les organisations syndicales. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une démarche et d'un résultat inédits dans l'histoire du SDMIS puisque c'est la première fois que nous signons avec les organisations syndicales un tel protocole et je m'en félicite.

C'est un protocole qui nous engage.

Je souhaite remercier tout d'abord les organisations syndicales qui se sont beaucoup impliquées et qui nous ont permis d'aboutir à la conclusion de cet accord. Je souhaite également remercier très vivement les services du SDMIS qui se sont également impliqués, sous l'autorité du contrôleur général, Emmanuel CLAVAUD, que je remercie également très vivement, qui s'est engagé pleinement pour parvenir à ce résultat.

Bien évidemment, je tiens enfin à remercier nos financeurs pour la confiance témoignée, je les assure de notre détermination à respecter le cadre du mandat qui nous a été donné.

Ce protocole d'accord concerne l'année 2024, il nous permettra de stabiliser notre établissement public, de donner des repères mais aussi des perspectives à nos personnels, les sapeurs-pompiers professionnels, les PATS et les sapeurs-pompiers volontaires qui ont travaillé également dans le cadre des six groupes de travail qui ont été engagés début 2023.

Nous posons ces perspectives dans un contexte qui reste incertain, qui reste contraint budgétairement, tout en nous inscrivant dans le cadre posé par nos financeurs et en respectant le mandat qu'ils nous ont donné.

Ce protocole d'accord se décline en 15 mesures que nous pouvons regrouper autour de trois enjeux :

- les mesures pour l'amélioration de la réponse opérationnelle et la consolidation de notre organisation péri-opérationnelle ;
- les mesures en faveur du pouvoir d'achat et de la reconnaissance de l'engagement professionnel ;
- les mesures en faveur de la solidarité et de la protection sociale.

La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'un certain nombre de délibérations lors de notre Conseil d'administration du 29 mars prochain. Nous reviendrons à cette occasion sur ce protocole d'accord.

Permettez-moi de revenir sur deux points d'actualité que je tenais à partager avec vous.

Le premier concerne les agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers. Une fois de plus, et je le déplore très vivement, ces derniers jours tout particulièrement, nos sapeurs-pompiers ont connu une série noire d'agressions qui illustre combien leur tâche est difficile. Nous sommes tous mobilisés, que ce soient les élus, la direction, l'encadrement, les organisations syndicales, également les services partenaires, pour lutter contre ces actes que je qualifie d'inadmissibles, d'intolérables. Je le dis avec une grande fermeté, ces actes sont inacceptables.

Je redis avec force mon indignation quant à ces agressions qui viennent frapper ceux qui portent secours, et nous pouvons vous assurer de notre plein soutien. Tout le conseil d'administration s'associe évidemment à mes propos.

Le second point d'actualité, et je sais que c'est un sujet sensible, concerne le temps d'attente des VSAV, nos ambulances, dans les services d'accueil et d'urgence, qui a connu une très forte dégradation, notamment en cette fin d'année 2023 et en ce tout début d'année. C'est un phénomène lié à des situations d'engorgement des services d'urgence et à des problématiques d'ordre structurel propres aux établissements hospitaliers.

Ces situations impactent malheureusement le SDMIS quant à sa capacité opérationnelle et sa faculté à réengager les équipes rapidement derrière une intervention.

Je veux vous assurer également que cette problématique est bien prise en compte, elle fait l'objet d'une grande attention, d'une grande vigilance de la part du SDMIS, de son directeur, de sa directrice adjointe et de moi-même, quant aux délais d'intervention qui peuvent s'allonger suite à des attentes trop importantes au sein des services d'urgence.

J'ai d'ailleurs été amenée à rédiger deux courriers en début d'année, le 8 janvier 2024 précisément, un premier au directeur des Hospices Civils de Lyon et un second au délégué départemental de l'ARS.

Je vous remercie, madame la préfète, d'avoir reçu les organisations syndicales le 9 janvier dernier sur ce sujet.

Le SDMIS avait anticipé cette problématique en créant un groupe de travail spécifique, bien conscient que l'on ne pouvait laisser dériver une situation qui reste fragile. Ce groupe de travail a été constitué bien avant les faits constatés ces derniers jours.

Vous pouvez compter également sur notre engagement pour prendre en compte cette difficulté, cette situation qui a un impact direct sur l'activité opérationnelle.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, je souhaitais également vous dire que nous avons eu l'honneur d'accueillir, au sein du SDMIS, la semaine dernière, M. le préfet Julien MARION, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, qui est venu au SDMIS dans le cadre d'un déplacement à Corbas, au centre de déminage.

J'ai pu apprécier ses qualités d'écoute, de dialogue. J'ai eu l'occasion d'échanger très directement avec lui sur la soutenabilité du modèle de sécurité civile et du modèle des services d'incendie et de secours, également sur la nécessaire évolution de ce modèle de sécurité civile, thématique que je porte depuis plusieurs mois maintenant.

J'ai également attiré l'attention de M. le préfet sur les Jeux Olympiques, notamment sur la question de la prime pour les sapeurs-pompiers engagés dans ce dispositif, parce que je sais que c'est un sujet qui tient à cœur aux organisations syndicales et qui me tient à cœur également, parce que lorsque l'on renonce à une partie de ses congés et que l'on décide de s'investir dans un événement, il est normal qu'il y ait une contrepartie.

J'ai pu en discuter avec M. le préfet, j'espère que vous aurez une issue favorable à ces demandes. En tout cas, vous avez tout mon soutien.

Je signale enfin, pour conclure ce propos introductif, que la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'assemblée nationale a mis en place une mission d'information sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours. Cette mission est composée de dix députés dont deux du Rhône, M. Gabriel AMARD et Mme Anne BRUGNERA. Elle a pour objectif de formuler des propositions destinées à adapter les moyens financiers des SDIS à la croissance du nombre d'interventions et aux défis opérationnels auxquels ils sont confrontés.

Elle doit restituer, d'ici fin mars, ses conclusions. Le SDMIS a été sollicité pour apporter des éléments de réponse, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'issue de cette mission d'information. Je ne doute pas que, monsieur le député PORTIER, vous aussi, vous nous apporterez quelques éléments puisque vous êtes en contact avec les députés qui mènent cette mission d'information. Je connais votre soutien constant au SDMIS et aux services départementaux d'incendie et de secours de façon générale. Je vous remercie encore vivement de tout le soutien que vous avez pu nous témoigner, en 2023 notamment, lors du PLF.

Nous vous tiendrons informés de la suite.

Voilà pour les quelques éléments de préambule avant d'entamer les débats autour des rapports soumis à ce conseil d'administration.

Madame la préfète, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Madame la Préfète BOSSAT-TRIGNAT.- En écho à vos propos introductifs, madame la présidente, moi aussi, je tenais à saluer le très gros travail partenarial effectué pour élaborer le protocole d'accord qui a été rendu possible au terme de longues discussions, de beaucoup d'efforts et de concessions partagés qui permettent de se projeter sur de bonnes bases pour la suite et pour faire face aux enjeux qui s'imposent à nous, notamment en cette année particulièrement stratégique.

Je partage votre indignation concernant les agressions qui peuvent frapper les sapeurs-pompiers et vous fais part du total soutien de la préfète de région et de l'ensemble des services de l'Etat, des forces de l'ordre quand elles doivent intervenir pour prévenir et, malheureusement, quand elles sont survenues, pour suivre ces agressions qui sont inacceptables.

Je partage également les préoccupations et l'attention sur la question du temps d'attente aux urgences. J'ai été amenée à recevoir les organisations syndicales, je sais qu'il y a des travaux en cours sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé et avec les HCL pour travailler ensemble et partager les contraintes sur la manière de fluidifier ces processus et réduire ces temps d'attente.

Julien MARION que j'ai raccompagné jusqu'à son train à la gare était particulièrement satisfait et a été très intéressé par son déplacement. C'était une séquence très productive pour lui.

Merci.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, madame la préfète.

Je suis désolée de l'avoir oublié, je tenais à remercier notre sénateur présent ici, M. DEVINAZ, qui a été également d'un grand soutien lorsque le PLF est passé au Sénat. Je sais que M. le député a eu l'occasion de s'exprimer mais, comme vous n'aviez pas eu l'occasion de le faire, voulez-vous dire quelques mots ?

(Arrivée de M. PFEFFER à 16 heures 22)

Monsieur DEVINAZ.- Bonjour à toutes et à tous. Vous avez pris du temps, avec le contrôleur général, pour nous inviter à une présentation du travail que vous avez fait au SDMIS et des questions qui se posent par rapport à l'adaptation au changement climatique, notamment l'organisation de vos missions.

A la suite de cette rencontre, j'ai demandé au Sénat que l'on puisse vous auditionner et voir si l'on pouvait mettre en place une commission pour aller plus loin et valoriser au niveau de la chambre haute de notre parlement le travail que le SDMIS a fait.

Je n'irai pas plus loin. Je tiens à vous féliciter du travail que vous avez fait et des excellentes questions et réflexions qui se poseront à l'ensemble de notre société.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le sénateur.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ou des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de commencer l'examen de nos rapports.

R/24 – 02/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, vous avez la parole pour nous en présenter les principaux éléments.

Contrôleur Général CLAVAUD.- La séance du 31 janvier du bureau a permis d'examiner cinq rapports.

Le premier concernait les marchés publics à procédures formalisées, pour autoriser le lancement d'un marché relatif à des prestations d'entretien des réseaux, notamment des séparateurs d'hydrocarbures.

Le deuxième rapport était relatif à une autorisation pour déposer un dossier de subvention sur le fonds FEDER dans le cadre du projet de rénovation/extension de la caserne de Villeurbanne La Doua, à hauteur de 890 000 €, pour un montant d'opération un peu inférieur à 4,2 M€.

Le troisième rapport était relatif à la cession à titre onéreux d'une échelle pivotante que nous avons réformée, qui est hors service, et qui est rachetée par le fabricant pour utiliser les pièces détachées. Cette échelle ne sera plus jamais remise en service, c'est un modèle ancien, et le fabricant était intéressé pour en faire des pièces détachées. La vente s'élève à 10 500 €.

Le quatrième rapport était relatif à une expérimentation de drones automatiques pilotés à distance, formalisée par trois conventions avec la société UAVIA, la compagnie nationale du Rhône et la société TotalEnergies.

C'est un dispositif qui devrait nous permettre d'améliorer la prise en charge des personnes tombées à l'eau, dans le Rhône par exemple, pour mettre en vol un drone automatique qui suivrait la victime et qui enverrait des points d'information aux équipes qui la rejoignent avec les embarcations.

Le volume financier est de 350 000 €, intégralement financé par les prestataires privés dans le cadre de cette convention. C'est un projet innovant.

Le cinquième rapport était relatif à une convention passée avec l'Entente de Valabre, une organisation qui s'appuie sur l'école d'application de la sécurité civile, qui nous permet, en nous affiliant à l'Entente, une sorte de mutualisation développée historiquement par les départements du sud de la France pour lutter contre les feux de forêt en zone méditerranéenne. Cette mutualisation permet d'avoir des outils numériques opérationnels, des logiciels de situation tactique.

Pour 10 000 €, nous aurons accès à toutes les solutions techniques que nos collègues du sud utilisent, notamment le logiciel que l'on peut utiliser pour numériser l'activité des postes de commandement.

Voilà, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 02/02 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1^{er} janvier 2023 et l'état d'avancement du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024

Madame KHELIFI.- C'est la troisième année consécutive que notre établissement s'attache à vous présenter, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au SDMIS, comme je m'y étais engagée en 2022 lorsque nous avons adopté le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS.

Ce rapport joint en annexe dresse un état des lieux au 1^{er} janvier 2023 sur la base de différents indicateurs comme les effectifs, l'ancienneté au sein du SDMIS, la moyenne d'âge, l'exercice de l'activité à temps partiel ou encore des éléments relatifs à la rémunération.

Il convient de souligner que, depuis le premier rapport portant sur l'année 2021, le taux de féminisation des sapeurs-pompiers professionnels est passé de 4,8 % à 6,6 %, celui des sapeurs-pompiers volontaires de 21,1 % à 23,75 %, grâce notamment aux mesures du plan d'actions que la colonelle Laetitia DIDIER vous présentera dans quelques instants.

Ce plan d'actions me tient particulièrement à cœur. On ne changera pas les choses du jour au lendemain, cela ne se fera que progressivement. On peut avoir l'impression que cela évolue très doucement, il s'agit d'un plan stratégique et, forcément, il faudra attendre un peu avant que nous en voyions de vrais effets.

Ce plan d'actions me tient à cœur parce qu'il nous concerne toutes et tous, que ce soit dans le cadre de notre vie en société ou dans le cadre professionnel.

Avant de céder la parole à la colonelle Laetitia DIDIER, je vous signale que le comité social territorial et sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail se sont prononcés hier sur ce rapport et ont émis des avis favorables pour les deux instances.

Je vous précise également que le contrôleur général, Emmanuel CLAVAUD, vous présentera dans quelques instants une vidéo qui s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large de la lutte contre les discriminations, un plan que nous vous présenterons dans les mois qui viennent.

Colonelle, je vous laisse la parole pour nous présenter l'état des lieux de ce plan d'action.

Colonelle DIDIER.- Je me permets de vous rappeler que ce plan d'action existe depuis 2022. Nous avons commencé à le décliner par 15 actions en 2022 dont certaines emblématiques comme l'édition d'un guide sur la parentalité et la mise en place d'une cellule de suivi rattachée auprès de la direction des ressources humaines.

Nous avons poursuivi la déclinaison du plan en 2023 avec 18 actions dont je vais vous présenter les principales. Nous continuerons cette année 2024 par les 10 dernières actions, qui se poursuivront sur 2025 par un autre plan.

Les actions emblématiques de cette année sont :

- la nomination d'un référent mixité et lutte contre les discriminations en la personne du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET ;
- une analyse technique et financière sur la féminisation de nos appellations et grades, analyse technique qui a montré la fragilité de notre logiciel de ressources humaines qui n'intègre pas cette possibilité, la seule qui nous est autorisée est d'utiliser l'écriture inclusive qui ne nous semble pas la plus appropriée. Nous serons attentifs à ce que le futur logiciel des ressources humaines puisse l'intégrer plus facilement ;
- des prestations de sensibilisation à l'égalité fille-garçon pour nos jeunes sapeurs-pompiers de troisième année, en partenariat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » qui forme également des formateurs permanents afin qu'ils puissent mieux accompagner les jeunes femmes qui rejoignent nos rangs. Nous nous sommes également rapprochés du cabinet For Human pour la réalisation de trois vidéos sur trois thématiques différentes (le racisme, le sexisme et l'homophobie). Vous aurez l'honneur de voir la vidéo sur le sexisme en avant-première.

Nous nous sommes également interrogés sur les raisons qui poussent les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels administratifs et techniques et les sapeurs-pompiers volontaires à parfois

quitter l'établissement public. Pour ce faire, la direction des ressources humaine a créé un questionnaire encodé dans un QR Code qui sera remis après chaque départ et qui, je l'espère, permettra de partager les raisons de départ afin que nous puissions réadapter notre accueil en conséquence.

Par ailleurs, nous sommes attentifs à féminiser les jurys de recrutement et à disposer de procédures équitables.

Enfin, des actions ciblent particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires que nous avons intégrées dans un plan d'actions, « Engagés pour nos sapeurs-pompiers volontaires », dont les 35 mesures vous seront présentées lors d'un prochain conseil d'administration.

Le plan égalité femmes-hommes trouvera certainement « un petit frère ou une petite sœur » à la suite de sa déclinaison de cette dernière année autour de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations de façon beaucoup plus générale.

Merci, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Merci à vous, colonelle. Y a-t-il des questions sur ce plan d'actions et sur le rapport sur la situation comparée entre les femmes et les hommes ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons lancer la vidéo sur le sexisme.

Contrôleur Général CLAVAUD.- Cette vidéo doit être contextualisée. Il ne s'agit pas de faire une communication de plus sur ces questions qui sont lourdes. Nous avons vraiment réfléchi à mettre en

place une stratégie qui s'appuie sur le rôle de notre référent en la personne du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET.

Nous avons créé un réseau d'ambassadeurs et ambassadrices, une vingtaine de personnes formées, sensibilisées, accompagnées, issues de la diversité du SDMIS, tous statuts confondus, de tous âges. Nous avons fait un travail de fond.

Ces vidéos résultent de ce travail où nous avons essayé de ne surtout pas tomber dans une forme d'approche moralisatrice ou culpabilisante. Nous avons cherché à nous doter d'un outil qui a un parti pris. Ces vidéos suscitent un certain malaise parce que cela nous confronte à des situations de la vie courante, pas que chez les sapeurs-pompiers. Ce sont des situations que nous avons toutes et tous connues. Finalement, nous voulons montrer que, d'une situation qui peut paraître banale quand on a un regard extérieur, progressivement, on migre à la place de la victime et l'on termine les vidéos avec ce malaise. Cela nous questionne dans nos parcours, nous avons tous été témoins de ce genre de choses. Nous n'avons pas cherché à grossir le trait.

C'est un outil qui permettra à notre réseau de personnes formées de pouvoir engager le dialogue avec nos équipes. Nous cherchons à permettre à la majorité silencieuse qui, souvent, subit ces situations sans trop savoir comment les gérer, d'oser dire que de telles situations ne sont pas normales.

C'est notre parti pris. Je vous propose de regarder, nous en reparlerons. Le fait de susciter un certain silence à la fin permet d'engager le dialogue. Cela veut dire que tout le monde réagit par rapport à cela et c'est l'effet recherché.

Ce n'est pas une vidéo de plus sur ces questions dans le style « Vous vous comportez tous mal », ce n'est pas le parti pris.

Il y a trois vidéos : une sur le sexisme que nous vous présentons, une sur le racisme et une sur l'homophobie. Elles ont toutes été travaillées avec un réalisateur, des acteurs, elles créent un malaise. Pardonnez-moi mais la cause l'impose.

(Projection d'une vidéo)

Madame KHELIFI.- Avez-vous des remarques, des réactions ?

Monsieur GEOURJON.- Un commentaire à chaud : la vidéo impacte chacun d'entre nous, évidemment . En revanche, on est au-delà du sexisme, mais dans le harcèlement sexuel.

Le mot « sexisme » est, je trouve, trop léger.

Contrôleur général CLAVAUD.- Vous avez raison, ces situations nous mettent mal à l'aise parce que, malheureusement, ce sont des choses que nous entendons, que les personnes subissent. L'objectif est de faire parler, pas de laisser un message de culpabilisation.

Nous avons choisi d'aborder cette thématique par le dialogue en faisant confiance à nos équipes, nos personnels, l'immense majorité étant capable d'appréhender ces éléments.

Cela n'a pas du tout vocation à être diffusé sans explications, sans mise en contexte. Ce sont des dialogues qui s'instaureront au sein des équipes pour aborder ces sujets lourds. C'est le parti pris retenu.

Lieutenant-colonel BELLERET.- Dans la construction du scénario, ils ont mis en avant le fait que le terreau de ce qui deviendra du harcèlement, ce sont souvent des choses beaucoup plus simples que l'on peut voir au début, qui vont construire cette relation toxique pour aller jusqu'au harcèlement voire plus.

Il s'agissait d'avoir un scénario qui montait crescendo.

Nous avons fait le choix de décontextualiser de l'environnement de nos casernes pour faciliter le dialogue. Le premier niveau sera le niveau hiérarchique qui sera le porteur aussi de ces vidéos, des accompagnants de la diffusion de ces vidéos au sein des services parce que nos correspondants qui portent ces valeurs sont très engagés mais nous avons fait le choix de la diversité, des gens sont de catégorie C, de catégorie A, ayant plus ou moins des capacités à faire face à un groupe, avec tout ce que cela peut générer comme difficultés d'appréhension de ce sentiment que nous ressentons tous quand nous voyons cette vidéo.

C'est un vrai choix de monter en puissance qui est expliqué par les spécialistes dans ce domaine et de montrer comment tout cela se construit.

Nos correspondants sont très motivés, ils ont été associés à la rédaction du scénario. C'est un vrai travail collectif.

Il faut y aller progressivement, ne pas se précipiter, faire l'accompagnement et monter crescendo sans trop les exposer, ils doivent rester des soutiens à l'écoute, au recueil de la parole parce que cela génère potentiellement des déclenchements de parole et ils doivent être le support sans non plus s'exposer aux yeux du groupe ou côté hiérarchique sur ce sujet.

Ce rôle est pour nous dépendant de l'autorité territoriale et du référent qui doit montrer à ceux qui n'ont pas compris que nous serons intraitables sur ce sujet.

Contrôleur Général CLAUD.- Je citerai une expérimentation faite à la caserne de Corneille, pas du tout sous ce format mais c'était exactement la même chose dans l'esprit. Je parle sous couvert des personnels de la caserne qui sont présents ici.

Ils ont choisi de progresser et cela nous a inspirés. Ils sont partis sur l'idée de donner des éléments et d'en parler ensemble à travers des groupes de parole. Cela nous paraît intéressant parce que cela renvoie à ce questionnement de notre balancement entre la dimension individuelle et le comportement collectif. Notre identité repose en permanence sur cette oscillation, ce que nous sommes chacun d'entre nous à titre individuel, ce que nous renvoyons et acceptons au sein du collectif.

Nous travaillons sur ces deux dimensions. Travailler avec et au sein des groupes est un outil intéressant. La caserne de Lyon-Corneille avait tracé la voie en engageant des échanges et des dialogues mûres et constructifs.

Nous avons aussi une action de sensibilisation lancée avec l'association « Colosse aux pieds d'argile », qui est maintenant très connue, conduite par Sébastien BOUEILH, un ancien sportif victime d'agressions quand il était plus jeune. Le monde des sapeurs-pompiers travaille beaucoup avec cette association qui est extrêmement déstabilisante. Quand j'étais directeur en Savoie, nous avons commencé avec eux, j'étais abasourdi par l'approche directe et la façon de dénommer les agressions que les enfants peuvent subir et l'effet que cela produit sur eux. Je n'aurais jamais osé aborder cette réalité de cette façon. Finalement, cela fonctionne très bien. Les enfants s'approprient le sujet, cela permet de déclencher, à travers la modération et la régulation du groupe, des choses extrêmement intéressantes.

C'est une expérimentation que nous partageons aussi dans le Rhône puisque ce partenariat existe. Ce sont des sujets abordés avec ce regard où l'on nomme, on dit, on échange. Cela permet au collectif et aux individus d'interagir et de pouvoir se positionner. La cible, c'est vraiment la majorité silencieuse, des gens qui n'osent pas trop dire ou faire. Nous voulons leur envoyer un message très clair : « Si vous

remarquez des choses qui ne sont pas conformes avec notre éthique et nos valeurs, osez le signaler, vous serez soutenu ! » pour que la parole soit possible et que ces situations ne restent pas dans la confidentialité et une crainte de parler parce que l'on ne sait pas comment la hiérarchie se positionnera.

Là, c'est très clair, on s'approprie le sujet, on est conscient que c'est dérangeant et c'est normal, il serait inquiétant que quelqu'un puisse visionner cela et dise que tout va bien. Nous avons conscience qu'en montrant, en nommant et en venant vers la sagesse du collectif, on pourra engager des échanges importants et envoyer un message de soutien à l'ensemble de nos équipes.

Merci beaucoup.

Madame KHELIFI.- Merci, contrôleur général. Je tiens à remercier les équipes, le lieutenant-colonel, le général et le service communication parce que c'est un sujet important qui nous permettra d'avancer. Il s'inscrit dans un cadre plus global de lutte contre les discriminations, avec un travail et « le petit frère ou la petite sœur » à venir.

Lieutenant-colonel BELLERET.- Les correspondants sont déjà mobilisés sur le sujet. Il leur tenait à cœur de rouvrir sur l'ensemble des discriminations.

Madame KHELIFI.- Tout à fait. Je rappelle que la loi, ce sont 25 critères de discrimination, il n'y a pas que le sexisme.

Monsieur ARTIGNY.- Je n'ai pas compris dans quel cadre cette vidéo était diffusée dans les casernes. Est-ce dans le cadre d'une formation ?

Contrôleur Général CLAVAUD.- Nous sommes en train de le définir. Il y a les casernes, les services, les sapeurs-pompiers volontaires, nous le mettrons en œuvre de façon différente. Il est

important qu'il y ait toujours du monde pour accompagner. Nous créerons des occasions pour en parler pendant les temps de présence en caserne dans les services, des temps de parole consacrés à cette thématique.

Lieutenant-colonel BELLERET.- Concrètement, je commence à prendre mon bâton de pèlerin pour aller voir l'ensemble des directeurs, des chefs de groupement, des chefs de centre, pour me confronter à ces cadres, leur présenter ces vidéos. Ensuite, on les accompagnera sur le terrain, dans les casernes.

Madame KHELIFI.- Merci, lieutenant-colonel BELLERET.
Madame la vice-présidente ?

Madame COLLIN.- Je voulais m'associer aux remerciements pour cette vidéo qui est mine de rien assez touchante. Il faut expliquer que, pour une femme, le regard et les premiers mots dits sont extrêmement touchants et dès que quelque chose semble anormal, on a le droit de venir en parler.

Merci pour le travail qui est assez important et fédérateur au sein des sapeurs-pompiers.

Madame KHELIFI.- Merci.

Je vous rejoins sur le fait que la première partie de la vidéo est plus assimilée à des propos sexistes et du sexisme ordinaire. Quand la dame se fait appeler « Ma belle », dès ces paroles, on a pour obligation d'agir. On peut appeler cela déjà du sexisme. Ensuite, la répétition est plutôt assimilée à du harcèlement, mais la globalité de la scène doit nous interpeller, que ce soit la première partie ou les séquences suivantes.

En tout cas, un grand merci. Je suis très fière que ce travail ait pu aboutir aujourd'hui.

Je vous propose de soumettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 02/03 Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Nous menons ce débat d'orientations budgétaires avant notre budget primitif, que nous vous présenterons au conseil d'administration du 29 mars.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de ce que nous vous avons présenté lors du conseil d'administration du 13 octobre dernier dans le cadre du rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2024.

Ce rapport mettait en évidence le fait que le SDMIS ne serait pas en mesure d'établir un budget primitif équilibré pour l'année 2024 sans une hausse significative des contributions de nos financeurs, compte tenu de sa situation très fragile et alors même qu'il devait couvrir, en 2023, une forte hausse des dépenses de personnel.

Je rappelle qu'entre 2022 et 2023, nous avons connu une hausse du point d'indice de 5 %, que nous ne remettons pas en question sur le fond.

Dans le cadre de cette situation très fragile, nous devons couvrir en 2023 les effets combinés de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie.

Ainsi, lors du conseil d'administration du 15 décembre, nous avons acté une hausse de 5 % des contributions des collectivités territoriales. Si cette hausse significative permettra au SDMIS, en 2024, de répondre à ses obligations de service public et de réaliser ses missions opérationnelles. Sa situation financière restera difficile, elle renvoie à la perspective d'arbitrages politiques aussi bien locaux que nationaux qui seront nécessaires à court, moyen ou long terme.

En effet, le besoin de financement du SDMIS relève essentiellement de facteurs sur lesquels notre établissement a peu de

marge de manœuvre, qu'il s'agisse de l'application de mesures réglementaires ou de mesures législatives ou encore de l'évolution du contrat « missionnel ».

Comme je l'indiquais en ouverture de notre réunion, sur le plan local et social, suite aux travaux et aux propositions des six groupes de travail qui ont été conduits tout au long de l'année 2023, notre établissement a conclu le 2 février dernier un protocole d'accord avec 15 mesures qui permettra d'apporter dès cette année des réponses et des perspectives d'avenir à nos personnels.

Le financement de ces mesures au titre de l'année 2024, à hauteur de 0,5 % du montant de la hausse des contributions de l'exercice 2024 respecte bien le mandat qui nous a été donné par nos financeurs dans les avenants n° 2 aux conventions financières relatives aux contributions de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS.

Sur le plan national, je le rappelle, l'ensemble des présidentes et des présidents des douze conseils d'administration des services d'incendie et de secours de la région Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront en 2024 les nombreuses démarches engagées, toujours en lien avec les parlementaires du Rhône mais aussi à travers la commission SDIS de Départements de France, et avec l'AMF 69 puisque j'ai pu convenir avec sa présidente, Mme Claire PEIGNÉ, qui vous prie d'excuser son absence aujourd'hui, d'engager des démarches avec l'AMF, pour alerter encore l'Etat sur la soutenabilité du modèle économique des services d'incendie et de secours. Nous continuerons à le faire en 2024 jusqu'à ce que nous obtenions gain de cause.

Ces démarches pourraient déboucher sur de nouvelles mesures en faveur des SDIS, à l'instar des différents dispositifs de soutien aux investissements d'ores et déjà en place tels que les pactes

capacitaires et le fonds vert qui abonderont le budget du SDMIS à hauteur de 3 M€ pour les trois ans à venir.

Dans ce contexte, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 ont été faites avec la plus grande rigueur et le SDMIS se fixe comme objectifs, comme j'ai pu vous l'indiquer au conseil d'administration du mois d'octobre et de fin décembre, de :

- revenir progressivement à un équilibre financier durable ;
- faire face à l'évolution des missions opérationnelles tout en garantissant le maintien de la performance opérationnelle sur l'ensemble du territoire ;
- soutenir le volontariat pour éviter les possibles ruptures capacitaires sur certains territoires du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Nous en avons débattu d'ailleurs au conseil d'administration du mois de décembre ;
- réduire le montant des investissements initialement fixé à 23 M€ par an ;
- rééchelonner les projets immobiliers déjà votés dans le cadre de la PPI que nous avons adoptée en mars 2021 ;
- prendre toute mesure de contrôle et de maîtrise des dépenses en concertation avec les financeurs ;
- poursuivre la démarche volontariste d'ores et déjà engagée de recherche de nouvelles recettes (les recettes que j'évoquais avant, avec les 3 M€ que nous avons déjà obtenus), notamment dans le cadre de projets européens.

Concernant l'évolution des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024, je cède la parole à Mme MASSARDIER.

Madame MASSARDIER.- Merci, madame la présidente.
Bonjour à toutes et à tous.

Voici quelques éléments chiffrés que vous retrouverez dans le projet de budget primitif qui vous sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses s'élèveront à 176 M€, en augmentation de 3,6 % par rapport à l'an dernier, répartis entre la hausse des dépenses de personnel (+4,6 M€), la hausse de la dotation aux amortissements (+1,3 M€) et la hausse des charges financières (+0,3 M€).

Concernant les dépenses de personnel, il s'agit avant tout d'augmenter les crédits destinés aux sapeurs-pompiers volontaires de 2 M€, près de la moitié de la hausse des dépenses de personnel.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'en 2023, les crédits s'élevaient à 10,3 M€, ils se sont avérés insuffisants en fin d'année. Nous avons été obligés de demander une rallonge à nos financeurs. Cette année, pour faire preuve d'un peu plus de prudence, nous vous proposons d'inscrire dès le budget prévisionnel la somme de 12 M€ pour nous prémunir de la nécessité d'augmenter les crédits en cours d'année.

Nous savons que l'activité opérationnelle pourrait être impactée par les jeux olympiques et paralympiques et que l'activité des sapeurs-pompiers volontaires pourrait augmenter.

Concernant les dépenses de personnel, la somme restante (2,6 M€) sera dédiée à l'augmentation des dépenses de la masse salariale, notamment la hausse du point d'indice que nous avons d'ores et déjà évoquée, ainsi que la hausse de 5 points accordée en début d'année à tous les fonctionnaires. L'impact de ces mesures est estimé à 1,4 M€ pour l'année 2024.

Pour finir, et comme la présidente l'a souligné, le SDMIS a signé un protocole d'accord dernièrement, les mesures y figurant sont estimées à 750 000 € et seront déployées progressivement en cours

d'année. Vous aurez notamment, lors du prochain conseil d'administration, une série de délibérations qui permettront de les entériner.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, la hausse de la dotation aux amortissements s'explique tout simplement par le passage à la M57 et les nouvelles modalités de calcul de la dotation aux amortissements.

Pour finir, les charges financières augmentent du montant des intérêts de l'emprunt souscrit en fin d'année 2023.

Dans le contexte budgétaire resserré que nous connaissons, je tiens à souligner que les charges à caractère général, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel, seront stables. Cela est rendu possible par la baisse significative du coût de l'électricité et du gaz. Les tarifs annuels pour l'année 2024 nous sont favorables et permettent de pallier les augmentations sur les autres postes.

Je tiens par exemple à vous parler des assurances. Nous payions 500 000 € en 2020, 800 000 € en 2023 et 1,2 M€ en 2024, soit pratiquement fois trois depuis 2020.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont en large part constituées des contributions des collectivités territoriales, elles augmentent de 5 % et s'élèveront à 162,6 M€.

Les autres recettes sont composées :

- des recettes liées aux ressources humaines (2,7 M€) : la part salariale des chèques-déjeuners, les remboursements de personnels mis à disposition de tiers publics ;
- des recettes sur les prestations facturées par le SDMIS (2 M€), c'est-à-dire les interventions pour les ascenseurs, les autoroutes,

les carences ambulancières, les interventions sur les départements limitrophes ;

- de la participation du département du Rhône et de la métropole de Lyon (1 M€) pour l'entretien et la maintenance de leurs véhicules.

S'ajoutent à cela les écritures d'ordre et, comme l'année dernière, nous procéderons à la reprise anticipée des résultats pour près de 5 M€.

Concernant la section d'investissement, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'établira à près de 40 M€ dont près de 6 M€ de reste à réaliser. Ces 6 M€ correspondent à des dépenses engagées en 2023 et que nous ne réaliserons qu'en 2024.

Si l'on ne tient pas compte de ces restes à réaliser, les dépenses d'investissement de la PPI seront de l'ordre de 19 M€ dont 6 M€ pour les véhicules, 5,3 M€ pour les matériels et effets d'habillement, 4,7 M€ pour l'informatique et 3 M€ pour les opérations immobilières nouvelles et la gestion patrimoniale.

Concernant les opérations immobilières nouvelles, afin de respecter le cadre budgétaire dans lequel doivent s'inscrire les investissements du SDMIS, les opérations se limiteront à l'achèvement de la caserne de Tarare et à l'engagement des travaux de rénovation et extension de la caserne de Villeurbanne La Doua.

Par rapport à l'an dernier, le bail emphytéotique administratif augmentera de 1,9 % soit 6,5 M€, et le remboursement du capital de la dette augmente fortement (+8 %) du fait de l'emprunt contracté en 2023.

Ces dépenses seront couvertes par les recettes suivantes : la dotation aux amortissements, le fonds de compensation de la TVA estimé à 3 M€ et des subventions à percevoir à hauteur de 1,5 M€.

Concernant le fonds de compensation de la TVA, nous pourrions bénéficier d'un effet rétroactif de FCTVA de l'ordre de 5 M€ sur la part des loyers d'investissement du BEA versés depuis 2017, suite à la recommandation de la chambre régionale des comptes de modifier leur imputation comptable.

Pour finir, l'équilibre du budget est possible grâce à des restes à réaliser de 4 M€ en recettes d'investissement et un emprunt d'équilibre qui est aujourd'hui prévu à hauteur de 9 M€.

Merci.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour ces précisions.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Madame CARDONA.- Les différents articles de presse qui sont parvenus début janvier sur l'état du SDMIS ont inquiété un certain nombre de maires et les sapeurs-pompiers volontaires, surtout dans les communes où les casernes sont dans un état non pas précaire mais ont besoin de travaux.

De ce fait, je voulais savoir, dans les travaux d'entretien de 600 000 € indiqués dans cette note, si vous connaissez déjà les casernes sur lesquelles ils seront dirigés.

Par ailleurs, certaines communes ont versé des subventions au SDMIS dans le cadre d'agrandissement ou de construction de caserne, comment cela se passera-t-il puisque, visiblement, ils ne verront pas arriver de tels investissements ? Merci.

Madame KHELIFI.- Sur le premier point, je laisserai M. le contrôleur général vous répondre.

Sur le second, effectivement, nous avons déjà rencontré au moins une commune sur la question de subventions déjà versées. Le contrôleur général a pu notamment rencontrer la commune de

Fontaines-sur-Saône. Je ne sais pas si c'est à ce projet que vous faites référence.

Contrôleur Général CLAVAUD.- C'est un sujet extrêmement sensible. Ce que dit la presse, nous le savons tous, n'est pas toujours empreint de modération. Oui, cela a suscité beaucoup d'émotion.

Nous avons une politique pluriannuelle d'investissement, nous sommes obligés de la ralentir, il n'y a pas d'opération supprimée mais nous interviendrons sur une période plus longue. J'ai rencontré beaucoup d'élus confrontés à cette réalité difficile et qui actionnaient aussi ces leviers pour équilibrer eux-aussi les comptes de leur collectivité.

Nous respectons beaucoup nos financeurs et c'est pour cette raison que je rencontrerai les maires. Il y avait le projet de Fontaines-sur-Saône, qui ne se fera pas dans les délais envisagés. Nous avons eu une rencontre, nous retravaillons nos modèles, les perspectives dépendant d'un certain nombre d'hypothèses qui restent à consolider.

Nous commençons à connaître assez précisément la trajectoire. Nous avons des ordres de priorité exclusivement liés à des analyses techniques : quelle est la nature du problème ? Est-ce que cela met en péril le bâtiment ?

Un travail de prévision est en cours. Cela s'inscrit dans une approche où nous avons une vision très précise de l'état de nos bâtiments et des coûts soit d'entretien soit de développement. Nous sommes sur une approche où la prévision est fine.

Nous appliquons le principe de réalité par rapport à nos possibilités financières. Nous verrons les élus. Ce sont des réunions difficiles, il n'est jamais simple de rencontrer des élus et des sapeurs-pompiers qui ont besoin de casernes, qui les attendent, pour leur

expliquer que nous ne pourrions pas faire dans le délai annoncé. Cela fait partie du courage qu'il faut avoir dans l'exercice de mes fonctions. Jusqu'à présent, nous avons pu trouver les éléments qui permettent de poser un regard objectif sur les situations.

Vu de chaque chef de centre ou de chaque sapeur-pompier, l'urgence peut être jugée de façon très différente. Il existe un principe très clair, que je rappelais à mes équipes récemment : j'assume en tant que directeur de cette maison les orientations proposées aux élus, et ce n'est pas à chaque sapeur-pompier de me donner un avis sur l'urgence.

Comme la présidente l'évoquait, ce sont des orientations et des décisions qui vous appartiennent, elles ne m'appartiennent pas, mais je suis garant de vous proposer et de vous soumettre, compte tenu de nos réalités, de nos difficultés et opportunités, des choix éclairés. C'est pourquoi, en juin, nous ferons revalider cette programmation pluriannuelle pour revoir ces temporalités et ces sujets.

Sans déflorer un grand secret, nous travaillons aussi avec les services de nos financeurs sur d'autres modèles pour porter les investissements de construction de casernes.

Nous sommes aujourd'hui sur un modèle conventionnel, dans lequel le SDMIS assume la charge financière quasiment intégralement. Des subventions sont versées volontairement par certaines communes. Quand je dis que le SDMIS assume, c'est avec les fonds que vous nous concédez, c'est grâce aux subventions de nos financeurs.

J'étais précédemment en Savoie, le modèle économique pour porter les projets bâtimentaires était différent. Aujourd'hui, nous travaillons avec nos financeurs pour évaluer d'autres types de montage qui permettraient de modifier ces répartitions.

Ce matin, j'étais en réunion avec le DGS de Belleville, nous discutons d'un projet. L'idée est de regarder les familles de subvention auxquelles nous sommes éligibles, les familles de subvention auxquelles certaines communes ou EPCI sont éligibles. Nous partirons sur une maquette intellectuelle. Nous connaissons l'enveloppe financière nécessaire pour la construction de la caserne, nous l'optimiserons, nous regarderons différents objets juridiques, différents montages pour essayer de comprendre comment optimiser le poids financier.

A la fin, c'est de l'argent public, que ce soit une subvention directe ou indirecte. On peut optimiser le coût de l'opération. Nous sommes dans ce genre de discussion, nous reviendrons vers vous pour vous proposer peut-être des alternatives sur certains montages. En tout cas, nous cherchons des solutions. Nous ne prenons pas cette situation avec légèreté en envoyant un message à nos équipes leur disant que nous ne pouvons pas faire, il faudra attendre. C'est une situation qui nous préoccupe aussi, nous cherchons des solutions et nous sommes respectueux de ce que nos financeurs nous permettent de faire.

Je l'aborde avec les équipes, avec les élus. Nous passons de 23 M€ de programmation pluriannuelle d'investissement à 19 M€ et nous ne pouvons pas faire plus. Nous ne dégageons pas d'autofinancement, nous finançons nos investissements par les restes à réaliser en partie, l'emprunt, le FCTVA et les dotations aux amortissements.

La situation s'est dégradée, elle restera difficile pendant plusieurs années, c'est une certitude.

Madame la PRESIDENTE.- Merci beaucoup, contrôleur général. Ce que vous nous dites n'est pas nouveau. Il s'agit d'une réduction de cette enveloppe d'investissement de 23 M€ à 19 M€, je le dis quasiment à chaque conseil d'administration, ce qui a des répercussions sur les projets d'investissement, les travaux que nous

devrons rééchelonner dans le temps. Nous vous proposerons au conseil d'administration du mois de juin un rééchelonnement de la PPI que nous avons adoptée en 2021.

Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets aux voix le fait de prendre acte ce débat d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 02/04 Fixation du coût candidat admis à l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023

Madame KHELIFI.- Comme nous avons déjà été amenés à le faire pour d'autres concours et examens organisés par le SDMIS, je vous propose de fixer le coût candidat admis à 1 700 €. Cette somme sera facturée aux services départementaux d'incendie et de secours n'ayant pas préalablement conventionné avec notre établissement, et qui nommeraient ou recruteraient un candidat admis à l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels. Cet examen a eu lieu en fin d'année 2023.

Cela permet de couvrir notamment les dépenses liées à l'organisation de cet examen professionnel.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous compléter ?

Contrôleur Général CLAVAUD.- C'est simplement une valorisation du travail fait par nos équipes puisque cet examen professionnel permettait à nos agents qui avaient été recrutés non pas comme caporal mais comme sapeur-pompier 1^{ère} classe, parce qu'ils étaient issus du volontariat, de bénéficier d'un avancement par le biais

de cet examen. La demande avait été formulée par les représentants du personnel et il nous paraissait légitime de pouvoir l'organiser.

Nous avons eu plus de succès que ce que nous attendions, nous pensions monter à 40/50 candidats, nous en avons eu plus. Le fait de faire payer les SDIS qui n'ont pas participé à l'organisation de l'examen permet de limiter l'impact financier pour le SDMIS.

Madame KHELIFI.- Tout à fait et c'est bien normal. On ne fait pas de bénéfice avec cela, ce n'est pas l'objectif, on essaie au moins de couvrir les dépenses.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 02/05 Convention C2024-004 portant renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre le SDIS de Saône-et-Loire (SDIS 71) et le SDMIS

Madame KHELIFI.- Comme nous l'avons fait au cours de l'année écoulée avec les SDIS de l'Ain et de la Loire, je vous propose de reconduire avec la Saône-et-Loire une convention qui formalise l'assistance opérationnelle entre nos services, dans le cadre de l'entraide courante interdépartementale.

Cette convention vise à déterminer notamment les modalités de distribution des secours pour les communes en limite départementale, ainsi que sur les secteurs autoroutiers limitrophes.

Du fait de son caractère réglementaire et opérationnel, elle est également signée par les préfets des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire.

Contrôleur Général CLAVAUD.- C'est simplement du bon sens. Le fil conducteur est d'assurer les secours de proximité dans le meilleur temps possible, en s'affranchissant, sur les zones limitrophes, de la limite administrative des départements. Cela permet de réécrire les limites de défense en utilisant les casernes les plus proches et cela définit les modalités financières, les modalités d'appui au quotidien.

C'est une convention classique révisée tous les cinq ans et que nous avons avec tous nos territoires limitrophes.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous arrivons à la fin de ce conseil d'administration puisque notre ordre du jour est épuisé. Je vous propose de nous retrouver le vendredi 29 mars à 16 heures. Le conseil d'administration du mois de juin aura lieu le 28 juin à 16 heures également.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite un bon retour dans vos communes.

(La séance est levée 16 heures 21)

Zémorda KHELIFI
Présidente



